



Konkurse - Faillites - Fallimenti

FR

1. Débitrice: **Corner Piizza SA**, 1700 Fribourg
2. Date du prononcé de dissolution: 12.04.2011
3. Suspension de faillite: 17.08.2011
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 12.09.2011
5. Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** Commerce, importation, exportation, courtage, représentation de toutes matières premières et de matériaux et produits de tous genres; acquisition et exploitation de brevets; participation à d'autres entreprises; acquisition, exploitation et vente d'immeubles en Suisse et à l'étranger; acquisition et commercialisation du concept et du brand CORNER PIZZA. (réf. sect. 1)

Office cantonal des faillites, W. Girard, substitut
1700 Fribourg

00676877

